

Déclaration des Performances CE Synmix® HP 47

INFORMATION CONSOMMATEUR

1. Code d'identification unique du produit: Synmix® HP 47
2. Usage prévu :
Synmix® HP 47 sont des fibres polymères pour UTILISATION STRUCTURELLE dans le béton, le mortier ou le coulis. (class II - macro fibres)
3. Fabricant: NV BEKAERT SA Bekaertstraat 2, B-8550 Zwevegem, Belgium.
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :
Système 1
- 6a. Norme harmonisée: EN 14889-2: 2006.

BCCA - registration nr: 0749 / B-1040 Brussels, Aarlenstraat - Rue d' Arlon, 53
7. Performances déclarées : les caractéristiques essentielles par type de produit sont énoncées dans le tableau 1.

Les performances des produits ci-dessus et repris au tableau 1 sont conformes aux performances déclarées au point 7.

La présente déclaration de performance est émise conformément au règlement (UE) no 305/2011 sous la seule responsabilité du fabricant indiqué ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Raf Rentmeesters, Senior Vice President Building Products - NV Bekaert SA

Déclaration des Performances CE Synmix® HP 47

INFORMATION CONSOMMATEUR

Ajout au point 7. Performances déclarées concernant les caractéristiques essentielles – voir tableau 1

Tableau 1 : déclaration concernant les caractéristiques essentielles conformément à EN 14889-2: 2006.	
Produit Type	Synmix® HP 47
Certificat CE de constance des performances	BC1-251-24-0062-11
Forme	Nervurée plat
Groupage	libre
Revêtement	Non
Longueur (mm)	47
Equivalent diamètre (mm)	0,39
Rapport de forme	120
Résistance à la traction (N/mm ²)	330
Effet sur la consistance (s)	14
Effet sur la résistance du béton (kg/m ³)	3,45
Module d'elasticité (N/mm ²)	2400
type de polymère	class II - macro fibres
Température de fusion (°C)	165
Température de ignition (°C)	≥ 330
Émanation de substances dangereuses	Non
Durabilité	NPD

Disclaimer: This Customer Information shall not constitute a guarantee for any specific product features. Final determination of suitability of this material is the sole responsibility of the user